



NOTICE EXPLICATIVE POUR COMPLETER
VOTRE DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE



ELEVE INTERNE (Transport le lundi et le vendredi)

Les informations réglementaires des Transports Scolaires sont consultables sur le site : transports.aveyron.fr

- ❶ Imprimé à compléter, à signer et à renvoyer au :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON
Service des Transports
Route du Monastère
CS10024
12450 FLAVIN

- Remplir impérativement toutes les rubriques
- Remplir 1 imprimé par élève interne

- ❷ Joindre le règlement correspondant par chèque libellé à l'ordre de la **Régie des Transports Scolaires**. (Indiquer au dos du chèque, le nom et prénom de l'élève. Ne pas agraffer le chèque).

Nota : Un échelonnement de paiement pour une inscription avec cet imprimé n'est pas possible.

TOUTE DEMANDE NON ACCOMPAGNÉE DU CHÈQUE NE SERA PAS TRAITÉE.
Aucun remboursement ne sera effectué.

- ❸ Tarifs du titre de transport (à utiliser pour totaliser le montant dû pour tous vos enfants **internes**).

TARIF CARTE	CAS PARTICULIERS
90 € pour chaque élève transporté	<ul style="list-style-type: none">• Garde alternée (gratuit pour la 2^{ème} demande)• Gratuit pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance placés uniquement en Famille d'accueil agréée par le Conseil Départemental de l'Aveyron (Joindre l'attestation)

- ❹ **Elèves non concernés par cette inscription**

- Les élèves bénéficiant d'un transport relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Les élèves voyageant sur des services SNCF
- Les élèves domiciliés hors département
- Les étudiants poursuivant leurs études après le bac

- ❺ **Titre de transport provisoire**

Utilisation possible en attendant la carte définitive jusqu'au **29 septembre 2017** (uniquement si vous avez transmis une demande d'inscription).